



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 83'000.00 pour la mise en service de 2 bornes de recharges pour voitures électriques et 1 borne de recharge pour e-bike

Conseil général du 21 mai 2024 - point 5 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

En date du 1^{er} février 2024, votre Autorité a approuvé une demande de crédit de CHF 330'000.00 pour la création de la place de jeux à côté du terrain de football des Prélards.

Désireux de pouvoir offrir une alternative écologique tant aux parents se rendant à la place de jeux avec leurs enfants qu'à l'ensemble de la population cressiacoise, le Conseil communal souhaite procéder à l'installation de 2 bornes de recharges pour voitures électriques et 1 borne de recharge pour e-bike.

Les 2 bornes pour les voitures permettront simultanément la recharge de 4 voitures électriques et la borne pour e-bike, permettra de recharger 3 vélos en même temps.

Le montant de cette demande de crédit sera financé par un prélèvement au fonds communal de l'énergie. La dépense étant entièrement couverte par les recettes, ceci n'impactera pas le mécanisme de frein à l'endettement.

Détail financier :

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez l'ensemble des coûts de réalisation. Dans ces derniers, comme vous pourrez le constater, le montant pour les bornes de recharges pour les véhicules électriques n'est pas facturé. En effet, les bornes sont mises gratuitement à disposition par Groupe-E.

Ces derniers se chargent également des frais d'entretiens des bornes. Le coût communal pour ce poste-là est donc de CHF 0.00

La recharge des véhicules et des vélos s'effectuera au moyen du système MOVE, selon un principe d'abonnement à contracter par les utilisateurs-trices.

Description	Montant (CHF)
Modification du tableau, création d'un bornier de départ y compris contrôle de fonctionnement	826.00
Bornier 5x70mm2	519.75
Coffret	376.90
Ligne d'alimentation depuis la cantine du terrain de football	15'683.15
Création d'une armoire extérieure	5'655.95
Borne voiture (propriété de Groupe-E, mise à disposition)	0.00

Borne e-bike (y compris ligne, pied pour borne et station de charge)	2'742.40
Génie civil	
Installation de chantier	650.00
Carottage jusqu'à 80mm	436.75
Socle pour station de charge (6 unités)	4'500.00
Fouille dans terrain et rebouchage (150 mètres)	15'750.00
Tube de protection de câble diam. 60mm, (95 mètres)	6'992.00
Tube de protection de câble diam. 150mm (130 mètres)	12'954.50
Divers et imprévus	7'000.00
TVA 8.1 %	6'162.95
Total arrondi à :	83'000.00

Conclusion :

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 6 mai 2024

Conseil communal

Annexe : Arrêté



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 83'000.00 pour la mise en service de 2 bornes de recharges pour voitures électriques et 1 borne de recharge pour e-bike à la rue des Prélards

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 6 mai 2024;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Vu le règlement concernant l'utilisation du fonds communal de l'énergie;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Entendu le préavis de la Commission SITP;

Sur proposition du Conseil communal;

arrête :

Art. premier Un crédit d'engagement de CHF 83'000.00 dont à déduire un prélèvement de CHF 83'000.00 au fonds communal de l'énergie est accordé au Conseil communal pour l'installation de 2 bornes de recharges pour voitures électriques et 1 borne de recharge pour e-bike.

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements I20240501.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Cressier, le 21 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
le président, le secrétaire,

L. Demarta

M. Charif

